

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XVIII. — Articles de bureau, enseignement, vulgarisation.

N° 479.060

1. — ARTICLES DE BUREAU ET MATÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT.

Porte-plume à réservoir, à remplissage automatique.

M. JULES LEON SCHNELL résidant aux États-Unis d'Amérique.

Demandé le 18 juin 1915, à 14^h 10^m, à Paris.

Délivré le 13 novembre 1915. — Publié le 9 février 1916.

La présente invention a trait aux porte-plumes à réservoir, et spécialement à ceux du type à remplissage automatique et elle a pour objet un dispositif de ce genre, de construction simplifiée, qui peut être actionné par un léger mouvement du pouce ou d'un doigt de la main qui tient la plume et dans lequel un léger mouvement de l'organe sur lequel on agit ainsi à cet effet, est suffisant pour effectuer un remplissage complet du porte-plume.

Dans le dessin ci-joint qui représente une réalisation de l'invention :

Fig. 1 est une coupe longitudinale prise à travers le porte-plume à réservoir à remplissage automatique, le tube souple, contenant l'encre, et la section dans laquelle est tenue la plume étant représentés en élévation, les diverses parties étant dans la position normale ;

Fig. 2 est une vue similaire, représentant les parties dans les positions qu'elles occupent pour le remplissage du porte-plume ;

Fig. 3 est un plan du porte-plume à réservoir complet ;

Fig. 4 est un détail, en perspective, du mécanisme de remplissage, assemblé.

10 désigne le corps cylindrique du porte-plume à réservoir, qui peut être d'une construction appropriée quelconque et est pourvu d'une section 11 qui, convenablement adaptée

au dit corps, sert à tenir la plume et à l'extrémité interne de laquelle est assujéti un tube ou réservoir souple, 12, fait en caoutchouc ou autre matière analogue, pour la réception de l'encre. Comme on le voit sur le dessin, le corps 10 est pourvu, à son extrémité, d'un filetage 22 sur lequel on visse un chapeau 14 pour protéger la plume et la section 11, portant celle-ci.

Le dispositif de remplissage automatique comprend une barre de pression, 15, montée sur un porte-barre, 16, constitué par une lame de préférence à ressort, assujétié à la barre 15 par celle de ses extrémités qui correspond à l'extrémité supérieure du corps et présentant, à son autre extrémité, ou extrémité inférieure, une pince ou bague fendue, 17, qui s'engage autour de l'extrémité interne de la section 11, portant la plume, et vient également buter contre l'épaulement usuel, formé sur cette dernière section. La lame 16 s'applique normalement, contre le côté interne de la paroi du corps 10 et tient la barre de pression 15 légèrement contre le côté du réservoir souple 12. Entre les extrémités de la lame 16, il est formé dans celle-ci une fente 19 donnant passage à une bielle de poussée, 20, dont le bout interne est articulé à la partie médiane, ou intermédiaire, de la barre de pression 15 tandis que son extré-

Prix du fascicule : 1 franc.

mité extérieure s'élève à travers la fente 19 et est articulée à un coulisseau 21 monté dans l'épaisseur de la paroi du corps 10. Le coulisseau 21, qui est logé dans un évidement pratiqué dans cette paroi, est pourvu de fentes 22 dans lesquelles s'étendent des chevilles d'arrêt, 23, qui passent transversalement à travers le corps 10 et à travers les dites fentes 22 et servent non seulement à limiter le mouvement du coulisseau 21 dans le sens de la longueur du corps 10, mais aussi à retenir celui-ci en position. C'est par sa face interne que le coulisseau 21 est articulé à la bielle 20, tandis que sa face extérieure est légèrement arrondie et va en s'inclinant de dehors en dedans, à son extrémité supérieure, de manière à affleurer la paroi extérieure du corps 10. L'extrémité supérieure du coulisseau 21 est pourvue d'un cran transversal, 24, pour la réception du bout du pouce ou d'un doigt de la main de la personne qui se sert du porte-plume de façon à permettre à cette personne, avec la main qui tient le corps 10, d'actionner également le dispositif de remplissage automatique, ce qui offre ainsi un remplisseur que l'on peut actionner d'une seule main.

Pour se servir du dispositif, il suffit de saisir le corps 10 dans la main, d'engager l'ongle du pouce dans le cran 24 puis de pousser, avec le pouce, d'arrière en avant, vers la section 11. Ceci pousse la bielle 20 en avant et, comme la barre de pression 15 est empêchée d'effectuer aucun mouvement longitudinal par le porte-barre 16, en raison de l'engagement de la pince 17 avec l'épaule 18 de la section 11, la bielle 20 se trouve alors dans l'obligation d'osciller et de repousser la barre de pression, de dehors en dedans, contre le tube souple 12 que cette barre écrase alors de manière à en expulser ainsi l'air (fig. 2).

On plonge alors la section 11 dans une quantité suffisante d'encre et on enlève le pouce du cran 24; le tube aplati ou écrasé, 12, reprend aussitôt sa forme et repousse la barre de pression 15 contre la paroi du corps 10 en aspirant en même temps la quantité voulue d'encre pour remplir le porte-plume. Le retour de la barre de pression à sa position normale repousse la bielle 20 vers l'extérieur contre le coulisseau 21 et ramène par consé-

quent celui-ci à sa position normale, vers la partie supérieure du corps 10, comme cela est représenté à la fig. 1. 55

On voit, que de cette façon, le porte-plume est pourvu d'un dispositif de remplissage automatique susceptible de pouvoir être actionné par un très faible mouvement d'une pièce qui est encastrée dans la paroi du corps du porte-plume et dont la manœuvre n'exige qu'une seule main. 60

On notera également que, comme le coulisseau est encastré dans la paroi du corps du porte-plume, un contact frottant entre celui-ci et la poche, quand on retire le porte-plume de cette dernière et qu'on l'y replace, ne peut actionner accidentellement le dispositif pour expulser l'encre du réservoir. 65

RÉSUMÉ.

70

L'invention comprend :

1° Un porte-plume à réservoir, à remplissage automatique, caractérisé par la disposition, à l'intérieur du corps cylindrique du porte-plume : d'un tube souple qui, fermé à un bout, est relié par l'autre au bout interne tenant la plume et contre lequel une barre de pression portant contre l'un de ses côtés peut être amenée à appuyer afin de l'écraser, pour en chasser l'air, par la manœuvre d'une pièce mobile encastrée dans une ouverture ménagée dans la paroi du corps cylindrique, entre les extrémités de ce dernier. 75

2° Un mode d'exécution du porte-plume suivant 1°, dans lequel la barre de pression est assujettie par un bout à l'une des extrémités d'une lame flexible ou à ressort tenue, par son autre extrémité, au bout interne de la section qui porte la plume, de manière à ne pas pouvoir se déplacer longitudinalement, et est articulée à l'une des extrémités d'une biellette qui, passant au travers d'une ouverture ménagée dans la dite lame, est articulée par son autre extrémité à un coulisseau longitudinalement mobile dans une ouverture qui est ménagée dans le corps du porte-plume et dans laquelle ce coulisseau est encastré, la disposition étant telle que, quand on pousse le coulisseau vers la section qui tient la plume, la barre de pression est obligée à appuyer sur le tube souple et à l'aplatir, ou l'écraser. 85 90 95 100

3° Dans un porte-plume suivant 2°, le maintien en place et le guidage du coulisseau dans son logement au moyen de chevilles qui, passant transversalement à travers la paroi du corps du porte-plume, sont engagées dans des fentes transversales du dit coulisseau. 5

SCHNELL.

Par procuration :

BRANDON frères.

Fig 1

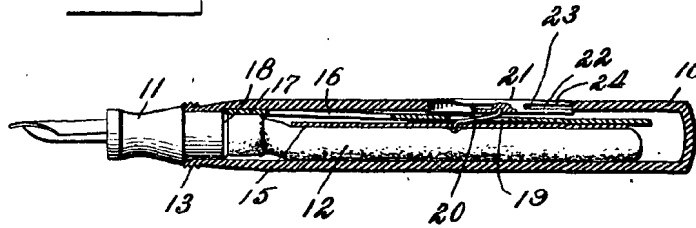


Fig 2

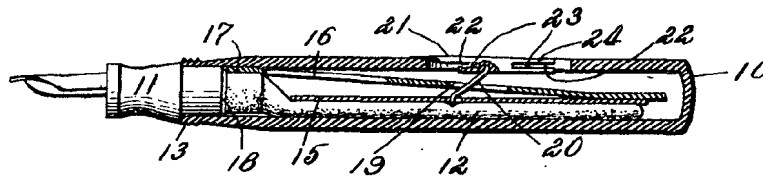


Fig 3

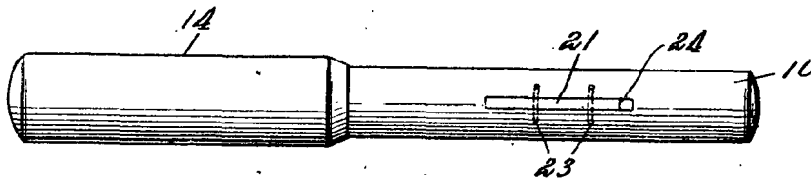


Fig 4

